



1. Historique sur l'acquisition et les travaux du château de Mont.
2. Eléments d'éclaircissement sur le projet de la minoterie à Orthez.
3. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 4 B à la société DVI.
4. Zone Eurolacq 2 : vente du lot 4 C à la société QUALITE SOUDAGE INDUSTRIES.
5. Zone Balagué à Baigts-de-Béarn : vente de la parcelle A 1027 à la commune de Baigts-de-Béarn pour la réalisation d'un fossé.
6. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
7. Autorisations données au Président de signer des marchés (appels d'offres).
8. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédure adaptée).

1. HISTORIQUE SUR L'ACQUISITION ET LES TRAVAUX DU CHATEAU DE MONT

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées sur l'acquisition du château de Mont et son devenir suite à l'incendie.

2. ELEMENTS D'ECLAIRCISSEMENT SUR LE PROJET DE LA MINOTERIE A ORTHEZ

Le bureau prend acte des informations qui lui sont communiquées à savoir qu'aucune décision de financement ou autre concernant ce sujet n'a été prise à la CCLO et qu'aucun débat ne s'est tenu car la ville d'Orthez n'a pas saisi la CCLO.

3. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 4 B A LA SOCIETE DVI

La société District Véhicules Industriels (DVI), actuellement basée zone Deüs Poueys à Labastide-Cézéracq, a comme activité la réparation de véhicules poids lourds et industriels et le négoce de pièces détachées. Elle souhaiterait proposer un service de réparation et carrosserie des véhicules poids lourds et industriels. Pour ce faire, elle désirerait acquérir le lot 4 B sur la zone Eurolacq 2 d'une superficie de 3 068 m².

Le bureau émet un avis favorable à la vente de la parcelle et ce, au prix fixé par le Domaine.

4. ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DU LOT 4 C A LA SOCIETE QUALITE SOUDAGE INDUSTRIES

La société QUALITE SOUDAGE INDUSTRIES, créée en 2014 et actuellement hébergée au pôle I-Etech à Orthez est spécialisée dans divers métiers du soudage, à savoir l'inspection, le contrôle, l'assistance technique et la coordination soudage. Elle souhaiterait s'implanter sur la zone Eurolacq 2 et acquérir le lot 4C d'une superficie de 1 600 m².

Le bureau émet un avis favorable à la vente de ce lot.

5. ZONE BALAGUE A BAIGTS-DE-BEARN : VENTE DE LA PARCELLE A 1027 A LA COMMUNE DE BAIGTS-DE-BEARN POUR LA REALISATION D'UN FOSSE

Suite à un problème d'évacuation des eaux pluviales sur cette zone, il est projeté de créer un fossé le long de la zone d'activité. Pour cela, il convient de céder la parcelle cadastrée A 1027 d'une superficie de 191 m² appartenant à la CCLO à la commune de Baigts-de-Béarn.

Le bureau émet un avis favorable à cette transaction.

6. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes d'Arthez-de-Béarn, Monein, Labastide-Cézéracq pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

7. AUTORISATIONS DONNEES AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (APPELS D'OFFRES) :

Le bureau autorise son Président à signer les marchés relatifs aux prestations de localisation, de détection et de géo-référencement des réseaux pour la communauté de communes de Lacq-Orthez, à la fourniture et la livraison de véhicules et matériels pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez et à la fourniture et livraison de véhicules et matériels pour le service déchets de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU MARCHE SUIVANT (PROCEDURE ADAPTEE) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre et autres études pour la mise aux normes d'un bâtiment hébergeant l'association CIEL à Mourenx.